

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Entre :

La commune de Boves, représentée par son Maire, dûment habilitée à signer la présente convention, par délibération du Conseil municipal en date du [date],
Ci-après dénommée « la Commune » d'une part,

et :

La communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont le siège est situé à Amiens, représentée par son Président, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération du Conseil communautaire en date du [date],
Ci-après dénommée « Amiens Métropole » d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de sa compétence sur les équipements et actions culturels d'intérêt Communautaire, Amiens Métropole soutient le développement du réseau de lecture publique sur son territoire.

Le projet de construction d'une bibliothèque à Boves, porté par Amiens Métropole en tant que maître d'ouvrage, s'inscrit dans cette dynamique, en cohérence avec la volonté d'AMIENS METROPOLE de développer sa politique en matière de livre et de lecture, de soutenir l'accès pour tous ses habitants à un équipement de lecture publique de qualité pour contribuer à la réussite éducative, à la lutte contre les fractures sociales et à la diffusion de la connaissance et de la culture. Il participe également au renforcement du maillage territorial des bibliothèques et à la structuration d'un aménagement équilibré du territoire, notamment dans la partie Est de l'agglomération.

Article 1 – Objet de la convention

La Commune, en tant que bénéficiaire direct du futur équipement, souhaite soutenir financièrement ce projet par le versement d'un fonds de concours en numéraire à la Communauté d'Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, qui encadre les modalités de coopération financière entre une communauté d'agglomération et ses communes membres.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement, par la Commune, de ce fonds de concours.

Article 2 – Montant et nature des dépenses éligibles

La participation financière apportée par la Commune de Boves à Amiens Métropole au titre de la construction d'une bibliothèque à Boves est calculée sur le montant estimé hors taxes de **l'ensemble des coûts d'investissement du projet** (études, travaux, aménagement mobilier, informatique, ...) duquel sont déduites les éventuelles subventions obtenues des partenaires extérieurs. Elle est, en accord avec la commune, fixée à 45% de la charge nette hors taxes supportée par Amiens Métropole.

Le montant estimé du projet est **de 2 916 667 € HT**, soit 3 500 000 € TTC.

Article 3 – Montant et forme de la participation financière de la commune

Coût d'investissement de l'opération TTC	3 500 000 TTC
Coût d'investissement de l'opération HT	2 916 667 € HT
Recette - subvention prévisionnelle DRAC	940 395 €
Charge nette HT	1 976 272 € HT
Participation financière de la Commune (45 % de la charge nette HT)	889 322 €

Le montant de la participation financière de la commune pourra varier, à la hausse comme à la baisse, en fonction du coût réel de l'opération.

Dans l'hypothèse où la communauté d'agglomération obtiendrait des subventions pour cette opération, la participation serait recalculée sur la base de l'application du taux de 45% appliquée à la charge nette hors taxes supportée par Amiens Métropole.

Article 4 – Modalités de versement

Le versement du fonds de concours s'effectuera en 2 fois :

- 50 % au démarrage des travaux
- le solde à la livraison de l'équipement.

Article 5 – Suivi du projet

Un comité de suivi, composé de représentants de la Commune et de l'Agglomération, pourra être mis en place pour accompagner le déroulement de l'opération et assurer une bonne coordination.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est exécutoire à la date de son passage au contrôle de légalité. Elle est valable jusqu'à la réception définitive des travaux et au versement complet du fonds de concours.

Fait à Amiens, le [date]

Boves, le 11/02/2026
Pour la Commune de Boves,
Le Maire de Boves

Jandette



Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole,
Le Président d'Amiens Métropole,